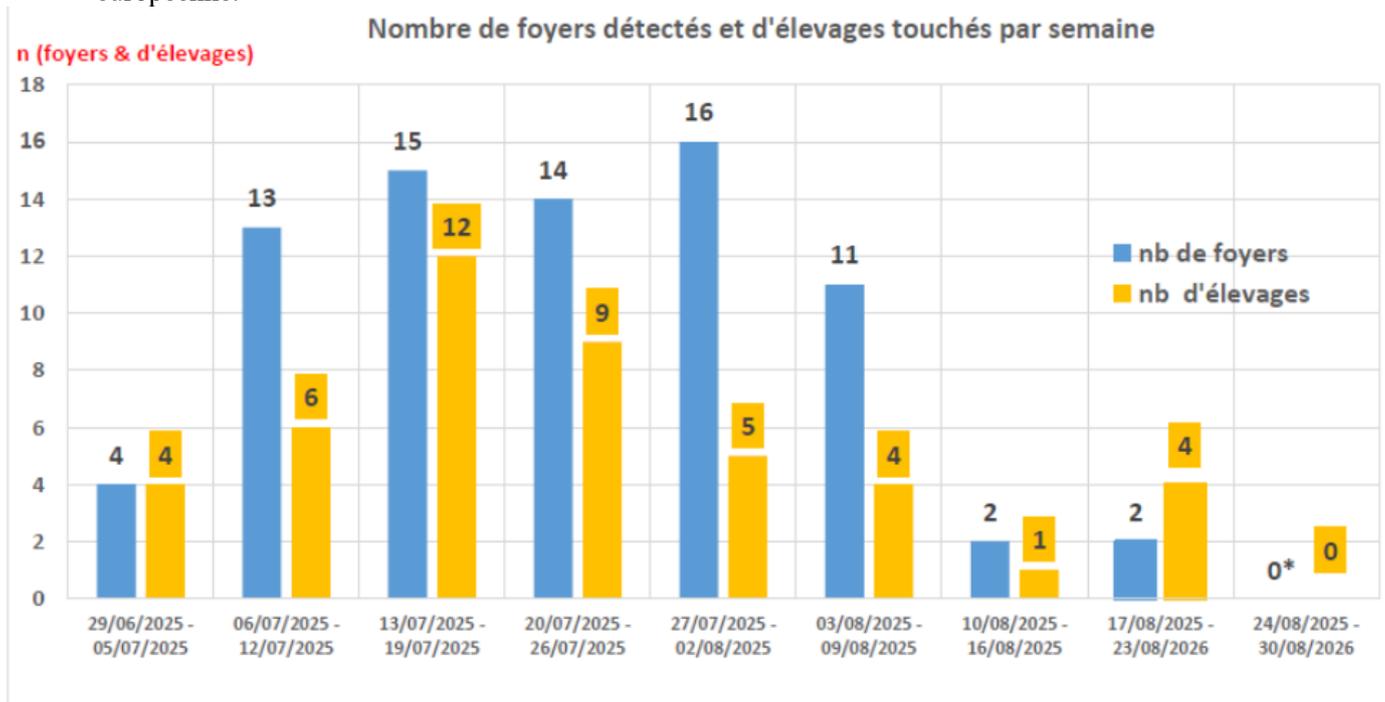


Note d'info GDS France – 29/08/2025

Communiqué de presse MASA - Dermatose Nodulaire Contagieuse

- 🌀 **Point de situation sanitaire** : 77 foyers (pas de nouveau foyer depuis le dernier foyer dans l'Ain)
- 🌀 **Vaccination** :
 - France continentale : 225 000 bovins vaccinés. Taux de vaccination autour de 91%, ramené à 86% avec élargissement récent de la zone règlementée (ajout de 15 000 bovins à vacciner)
 - Corse : validation à l'unanimité de la demande du CROPSAV Corse -> vaccination obligatoire de tous les bovins de l'île (environ 40 000 bovins) à partir du 1^{er} septembre
- 🌀 **Mouvements** : quelques dérogations de mouvements au sein de la ZR ont été mises en place pour répondre à des problématiques particulières (notamment accès nourriture, BEA). Les règles aux mouvements au sein de la ZR et entre ZR et ZI pourront être assouplies 45 jours après le dernier foyer, en lien avec la réglementation européenne.



Annie Genevard réunit le Parlement du sanitaire : une stratégie sanitaire efficace et une mobilisation exemplaire face à la dermatose nodulaire contagieuse qui se poursuit

Un peu plus d'un mois après la session extraordinaire du comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV), qui s'est tenue le 16 juillet, la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Annie Genevard, a de nouveau réuni hier le « Parlement du sanitaire » composé de représentants des professions agricoles, vétérinaires et scientifiques spécialistes de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC).

La ministre a présenté un bilan de la situation sanitaire et des mesures de lutte engagées, a rappelé les mesures de soutien psychologique et d'indemnisation mises en œuvre et dressé les prochaines étapes.

La ministre a également présenté la demande du comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) de Corse relative à la mise en œuvre de la vaccination préventive et obligatoire des bovins en Corse en raison de la proximité de l'île avec l'Italie, en particulier en Sardaigne où sévit également la DNC depuis le 21 juin 2025.

Le CNOPSAV s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur cette demande de mise en place en Corse d'une vaccination préventive des bovins contre la DNC.

Situation sanitaire

Au 28 août, 77 foyers de DNC bovine ont été détectés en France depuis le 29 juin, concentrés dans trois zones et circonscrits à la bordure de trois départements : 32 en Savoie, 44 en Haute-Savoie et 1 dans l'Ain. Ces foyers concernent 45 élevages. Après un plateau d'une dizaine de foyers par semaine entre début juillet et début août, le nombre hebdomadaire de foyers nouveaux a chuté à 2 par semaine au cours des deux dernières semaines. Aucun nouveau foyer n'a été détecté depuis le 22 août. Cette nette décrue témoigne de l'efficacité des mesures mises en œuvre sur le terrain et si les mesures de lutte continuent d'être appliquées avec rigueur par tous les acteurs sur le terrain, une éradication rapide de la DNC est possible.

Vaccination

La vaccination mise en place dans les zones réglementées autour des foyers a démarré dès le 18 juillet et concerne l'ensemble des bovins, quel que soit leur âge, situés dans la zone dite « réglementée » qui se déploie sur 50 kilomètres de rayon autour des foyers. La vaccination des bovins dans cette zone, obligatoire et intégralement prise en charge par l'État, a pour objectifs d'éradiquer la maladie, en limitant son extension autour des foyers.

Deux mois après l'apparition de la DNC sur le territoire et un mois et demi après le début de la campagne de vaccination, **plus de 90 % des bovins des élevages des zones réglementées ont été vaccinés, ce qui correspond à plus de 220 000 bovins vaccinés. Ce taux de couverture exceptionnel** témoigne de la mobilisation de tous les acteurs et en particulier des vétérinaires, il démontre **l'efficacité de la stratégie déployée en un temps record et constitue un signal très encourageant pour le contrôle de la maladie.**

En réponse à la demande du comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) de Corse de vacciner les bovins, le comité national a voté favorablement. La vaccination de l'ensemble des élevages bovins en Corse débutera le 1er septembre, pour une campagne vaccinale de 4 mois.

Accompagnement psychologique

Dans les zones touchées par le virus, les éleveurs vivent une situation très difficile. Des cellules dédiées à un accompagnement psychologique ont ainsi été mises en place par les chambres d'agriculture et la Mutualité sociale agricole. De même, les vétérinaires et les agents de l'État impliqués peuvent respectivement bénéficier d'un soutien de leurs représentants ou via l'administration.

Indemnisations

Compte tenu de l'urgence à soutenir rapidement la trésorerie des éleveurs touchés et le souhait d'accompagner la reconstitution du cheptel, des mesures exceptionnelles ont été prises et notamment l'octroi d'une avance de trésorerie dans les jours suivant l'abattage. Dans l'attente des résultats des expertises sur la valeur de remplacement des animaux, 42 propriétaires d'animaux abattus ont ainsi reçu à ce jour des acomptes pour un montant total de 2,4 millions d'euros. **« Je réaffirme ce jour la mobilisation totale de l'État pour éradiquer la dermatose nodulaire contagieuse et protéger nos élevages sur tout le territoire. Les résultats sont là et confirment que la stratégie de lutte validée le 16 juillet en CNOPSAV est la bonne. Pour autant, le virus est encore présent et il ne faut pas baisser la garde au risque d'une reprise de l'épizootie. Ces bons résultats en termes de couverture vaccinale et de réduction notable du nombre de foyers traduisent l'engagement total et constant de tous que je salue, éleveurs, vétérinaires, groupements de défense sanitaire, agents de l'État, qui nous permettront d'éradiquer rapidement cette maladie si préjudiciable à la santé de notre cheptel et terriblement impactante pour les éleveurs touchés. »**

Annie Genevard

Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

